SEM Jean-Eric PAQUET, Ambassadeur-Chef de Délégation de la Commission européenne

"L'UE salue les avancées de la Mauritanie vers une meilleure gouvernance politique et économique"

Ancien directeur de cabinet adjoint du commissaire européen chargé de la Recherche, membre du cabinet du commissaire européen chargé de l'Elargissement, passé par la direction générale des Transports, SEM Jean-Eric PAQUET est un européen convaincu. Ses origines franco-allemandes renforcent son appartenance à cette Europe en construction. Des accords de pêche mauritano-européens, à l'appel d'urgence pour faire face aux conséquences du déficit pluviométrique en passant par le renforcement institutionnel et les transports routiers, SEM Jean-Eric PAQUET dresse un bilan complet de la coopération mauritano-européenne et en donne les grandes orientations dans une Mauritanie qu'il voit ainsi : " La démocratie est en train de s'enraciner dans le pays, alors que les perspectives d'un développement économique et social tiré par le pétrole se confirment. L'UE salue les avancées de la Mauritanie vers une meilleure gouvernance politique et économique. La Commission continuera de soutenir les efforts de la Mauritanie dans ce sens."

HORIZONS : *Il y a quelques mois la Mauritanie a lancé un appel d'urgence pour faire face aux conséquences du déficit pluviométrique et à celles de l'invasion acridienne. Quelle a été la nature de la réponse de la Commission européenne à cet appel ?*

SEM Jean-Eric PAQUET : L'Union européenne, la Commission européenne et plusieurs Etats membres, ont répondu favorablement à cet l'appel. En janvier, j'ai accompagné à Bruxelles le Commissaire à la Sécurité Alimentaire Monsieur Hamoud Ould Ely pour déterminer les modalités de l'intervention de la Commission qui s'est déclarée prête à apporter une aide sous forme de distribution gratuite de céréales aux populations les plus nécessiteuses, à hauteur de 15 000 tonnes de céréales. Cette distribution pourrait intervenir à très brève échéance puisque nous proposons d'utiliser le stock national de sécurité alimentaire constitué en 2001 sur financement européen. Aujourd'hui, 6000 tonnes de céréales sont disponibles dans les entrepôts du CSA. Elles peuvent être distribuées avec l'engagement européen de les reconstituer. L'argent est disponible pour cette reconstitution du stock national de sécurité alimentaire. Si la situation l'exigeait, nous pourrions procéder à une deuxième distribution, sans reconstituer immédiatement le stock.

Comme l'Allemagne, l'Espagne et la France, la Commission Européenne propose de passer par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour distribuer 3000 tonnes de céréales supplémentaires.

Avant de procéder à la distribution de cette aide, nous analysons ensemble avec le CSA le bilan des distributions qui ont eu lieu en 2002 et 2003. Après avoir tiré les enseignements de ce bilan, je pense que nous pourrons procéder à des distributions plus efficaces au profit des populations les plus démunies.

Cette aide d'urgence n'est qu'une facette de la problématique de la sécurité alimentaire en Mauritanie. Je rentre de Ouadane où j'ai visité, ce jeudi 17 mars 2005, avec M. Ould Ely, les réalisations d'un pôle de sécurisation alimentaire qui doit apporter des réponses structurelles aux questions de production et de distribution alimentaires. Un Forum sur les enjeux de la sécurité alimentaire en Mauritanie se tiendra en mai avec le Ministère des Affaires Economiques et Développement, le CSA, le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, les partenaires européens et l'ensemble des intervenants en Mauritanie. J'espère qu'il sera possible à l'issue de ces travaux de mieux insérer la sécurité alimentaire dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

HORIZONS : *Au cours du week-end du 9 au 11 mars 2005, vous avez effectué une visite de terrain en compagnie du ministre mauritanien de l'Hydraulique et de l'Energie. Qu'est-ce que vous avez vu là-bas ?*

SEM Jean-Eric PAQUET : J'ai accompagné M. Sidi Mohamed Ould Taleb Amar dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba, à Sangarava et à Boughadoum, pour inaugurer deux réalisations du Projet "Eau de l'Espoir" financé par le budget européen. Il s'agit d'un forage équipé d'une pompe solaire, en plus d'un château d'eau et d'un réseau d'adduction. Cela permet aux populations d'avoir accès à l'eau potable par trois bornes fontaines. Près de 10 000 personnes bénéficient de ces réalisations au niveau des deux sites. Le projet "Eau de l'Espoir" concerne 17 sites situés le long de la route de l'Espoir.

Il devait permettre à environ 60 000 personnes d'accéder d'une façon permanente à l'eau potable. Ce projet mobilise près de 4,7 millions d'euros (environ 1,7 milliard d'UM).

L'accès à l'eau potable, tout comme l'accès à la santé et à l'éducation sont des droits humains fondamentaux qui, lorsqu'ils sont garantis, contribuent à la réduction de la pauvreté. J'ai été très heureux de voir ces réalisations concrètes qui sont la réalisations concrètes qui sont la marque tangible de la coopération entre la République Islamique de Mauritanie et l'Union Européenne.

HORIZONS : *La pêche demeure un secteur dans lequel les Européens investissent davantage en Mauritanie au travers d'un accord de partenariat dont le dernier protocole a été signé en 2001. Voulez-vous rappeler à nos lecteurs le contenu de ce protocole ?*

SEM Jean-Eric PAQUET : Ce protocole définit les modalités de gestion et d'accès aux ressources halieutiques mauritaniennes. Il autorise l'accès à ces ressources aux armateurs européens en contrepartie d'une contribution financière.

Il s'agit avant tout d'un protocole commercial qui accorde à l'UE plus de 200 licences de pêche que doivent acheter les armateurs européens. L'UE verse au budget mauritanien une redevance annuelle très importante, de 86 millions d'euros, (environ 30 milliards d'UM) comme contrepartie financière de ce droit d'accès aux eaux parmi les plus poissonneuses du monde.

HORIZONS : *L'un des engagements pris par l'UE dans le cadre de ce protocole était de contribuer à la modernisation de la pêche en Mauritanie. Qu'avez-vous réellement fait dans ce domaine depuis 2001 ?*

SEM Jean-Eric PAQUET : Le protocole prévoit 4 millions d'euros (près de 1,4 milliard d'UM) pour une série de mesures liées à la gestion durable de la pêche, y compris la modernisation du secteur. Les premiers bénéficiaires de ces mesures sont les armateurs mauritaniens dont la modernisation de la flotte est encouragée. Des efforts restent à faire pour améliorer les conditions vétérinaires et phytosanitaires, mais des progrès ont d'ores et déjà été réalisés. Ces efforts ne doivent pas se relâcher si l'on veut assurer l'accès des produits de la pêche mauritaniens au marché européen. Nous encourageons aussi l'effort national de transformation des produits de la mer sur place. Ainsi, plusieurs unités de transformation ont été installées à Nouadhibou et à Nouakchott.

Une partie des fonds sert au renforcement et à l'appui de la recherche halieutique (l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches), à l'appui à la Direction de surveillance des pêches, à l'appui institutionnel et à la formation maritime, au développement des services de statistique des pêches, au développement d'un centre de sauvetage en mer, à l'appui à un système plus développé de gestion des licences de pêche, à la subvention des frais pour les missions des hauts cadres pour les séminaires internationaux, ainsi qu'à l'appui au développement de la pêche artisanale.

artisanale...

HORIZONS : Le protocole prévoyait également une assistance européenne pour le développement de la pêche côtière. Qu'est-ce qui a été réalisé dans ce cadre ?

SEM Jean-Eric PAQUET : C'est exact, il y existe toute une série de mesures pour promouvoir la pêche artisanale. 800.000 euros (près de 280 millions d'UM) sont destinés chaque année à l'appui et au développement de ce sous-secteur.

HORIZONS : Une réunion scientifique devait aussi se tenir annuellement pour émettre des avis relatifs à la gestion durable de la pêche en Mauritanie. Quelle a été la plus importante mesure prise sur la base des avis de cette réunion ?

SEM Jean-Eric PAQUET : La dernière réunion des scientifiques mauritaniens et européens remonte au mois de novembre dernier à Nouadhibou. Il y a eu aussi des réunions avec des experts sénégalais et marocains sur la question de la taille minimale de commercialisation des poulpes. Des mesures visant particulièrement à préserver l'espèce des poulpes seront prises conformément aux avis de ces experts, qui ont été mandatés pour faire un suivi détaillé du stock de poulpes et de celui des petits pélagiques. A partir de cette année, un deuxième arrêt biologique est prévu pendant le mois de mai, conformément à l'avis de l'IMROP afin de protéger la première ponte de reproduction des poulpes.

HORIZONS : Les autorités mauritaniennes de pêche se plaignent régulièrement de l'insuffisance de débarquements européens sur le sol national. Le protocole en cours avait prévu de faire mieux que les précédents. Pourtant le constat demeure le même ?

SEM Jean-Eric PAQUET : C'est vrai, l'effort de débarquement reste insuffisant. Je pense que cela est dû aux contraintes au niveau des infrastructures portuaires à Nouadhibou. Le quai disponible pour les débarquements est très limité et privilégie la flotte nationale par rapport à la flotte étrangère.

A cela s'ajoute le problème de la sécurité de la navigation en raison des nombreuses épaves qui se trouvent dans la rade de Nouadhibou. De ce fait, les navires n'ont pas accès au quai et ne peuvent pas débarquer pendant la nuit. Le projet d'assainissement de la baie de Nouadhibou qui sera financé par l'UE lèvera ce dernier obstacle.

HORIZONS : Pourquoi donc ne pas inclure dans les prochains protocoles d'accord des clauses qui obligent les armateurs européens à installer sur place des unités de transformation répondant à leurs normes de qualité ?

SEM Jean-Eric PAQUET : Dans l'avenir, si les infrastructures portuaires et les capacités de stockage des usines à Nouadhibou correspondent à la demande des armateurs européens, la Commission pourrait envisager les débarquements et la transformation sur place.

HORIZONS : *Le Monde est de plus en plus globalisé. Au même moment les ensembles régionaux se multiplient. L'Union européenne est aujourd'hui un des regroupements le plus viable. Vous êtes Franco-allemand (l'Allemagne et la France sont les plus grands défenseurs de la constitution européenne) et vous représentez l'UE en Mauritanie. Quelle vision faites-vous de cette Europe en construction ?*

SEM Jean-Eric PAQUET : L'Europe est un projet politique historique en évolution permanente. L'UE compte aujourd'hui 25 Etats membres, bientôt 27 avec l'adhésion programmée de la Bulgarie et de la Roumanie. Elle fonctionne avec ses propres institutions qui représentent chacune une dimension du projet politique. Le Conseil représente l'intérêt national, en regroupant les Etats membres. Le Parlement représente bien entendu les citoyens européens dans une enceinte de plus en plus politisée. La Commission, quant à elle, représente l'intérêt communautaire, pour forger les compromis nécessaires, elle met en œuvre les politiques décidées par les deux co-législateurs.

Ce projet politique permet aux peuples européens de vivre ensemble, dans un espace de paix et de prospérité. Le récent élargissement de l'Union aux pays de l'est illustre la capacité politique de l'UE à créer un climat de paix et de stabilité. L'autre dimension de l'UE est sa capacité de créer les conditions économiques nécessaires, en particulier la croissance, pour préserver notre modèle européen de société basé sur la liberté économique et sur une forte aspiration à la solidarité sociale et territoriale. Le projet de constitution en cours de ratification dans les différents Etats membres, exprime l'aspiration des peuples européens à développer ce modèle européen de société. C'est un projet qui permettra aussi à l'Europe de renforcer sa capacité d'action sur le plan international.

HORIZONS : *Sur le plan pratique de la coopération, comment travaillez-vous en tant qu'ambassadeur de l'Union européenne dont certains Etats membres disposent de missions diplomatiques en Mauritanie ?*

SEM Jean-Eric PAQUET : Les ambassadeurs européens et leurs collègues chargés de la coopération travaillent d'une manière intégrée, grâce à une collaboration et une coordination permanentes. Si chacun d'entre nous est responsable de programmes et de projets de coopération mis en œuvre avec les acteurs économiques nationaux mauritaniens, cette diversité n'empêche pas la cohésion de l'aide européenn. quels que soient les bailleurs et les acteurs qui l'exécutent sur le terrain.

HORIZONS : *Mais comment peut-on distinguer l'intervention de l'Agence française de la Coopération de celle de l'Agence espagnole de la Coopération Internationale ou de la GTZ allemande avec celle de la Commission européenne ?*

SEM Jean-Eric PAQUET : Chacun d'entre nous conserve sa visibilité. C'est normal. Les actions sont cependant concertées, sous plusieurs formes. Prenons l'exemple de l'appel à l'aide alimentaire d'urgence lancé par le gouvernement mauritanien. La réponse européenne a été conçue collectivement. Nous discutons ensemble avec le CSA et le PAM de modalités d'intervention. C'était déjà le cas pour la réponse européenne à l'invasion acridienne où l'aide européenne représente plus de la moitié de l'aide mobilisée. Comme l'essentiel de cette aide est mis en œuvre par la FAO, qui est l'agence la mieux outillée pour cela, notre effort n'a pas toujours été suffisamment visible en Mauritanie.

Un second exemple est représenté par la commune de Chinguitti où coexistent efficacement un projet européen d'appui au développement de la commune, un projet de la Coopération espagnole et un projet de la coopération allemande, la GTZ. Ces trois acteurs agissent en étroite collaboration et dans un esprit de complémentarité. Les besoins de la Mauritanie et son étendue géographique exigent que l'on travaille dans la complémentarité, chacun dans le secteur et la zone géographique qu'il maîtrise le mieux et là où il est le plus efficace avec l'administration mauritanienne.

Deux exemples pour finir. Ils me tiennent particulièrement à cœur car ils concernent directement le citoyen et la culture mauritaniens. Il s'agit d'abord du marathon de l'amitié euro-mauritanienne qui s'est tenu le 11 mars dernier et qui a été organisé par les quatre missions diplomatiques européennes à Nouakchott. Votre journal s'en est largement fait l'écho et je vous en remercie. Il s'agit ensuite du festival International des Musiques nomades qui se tiendra du 4 au 5 avril et qui est lui aussi soutenu par les partenaires européens.

HORIZONS : *Quels rapports la délégation entretient-elle avec les autres partenaires de la Mauritanie en particulier le système des nations Unies ?*

SEM Jean-Eric PAQUET : Nos rapports sont excellents avec toutes les agences des Nations unies, la Banque mondiale et le FMI. Dans une mesure ou une autre nous travail- lons avec chacune d'entre elles. La lons avec chacune d'entre elles. La communauté des bailleurs en Mauritanie partage la conviction que les coûts de l'aide au développement doivent être maîtrisés et que ceci passe en particulier par une étroite coordination qui assure la complémentarité de nos actions.

HORIZONS : *La Mauritanie a bouclé le premier plan quadriennal de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Quels sont les engagements européens dans la mise en œuvre du second plan?*

SEM Jean-Eric PAQUET : Le premier CSLP a fait l'objet d'une évaluation participative à laquelle ont pris part les bailleurs et la société civile. Les recommandations issues de cette évaluation doivent encore être discutées avec le gouvernement mauritanien. Nous attendons aussi les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages qui constituera la base statistique pour mesurer les progrès réalisés. Elle permettra de réorienter les axes stratégiques du CSLP même si les grands axes prioritaires resteront probablement les mêmes.

S'agissant du premier CSLP, il faut constater que des progrès quantitatifs notables ont été enregistrés par la Mauritanie, dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. En particulier, les taux de scolarisation de la Mauritanie sont remarquables au niveau de la région, et même au plan international. Le second CLSP s'attachera, après ces efforts quantitatifs, à assurer la qualité de ces performances. En matière d'éducation par exemple, il s'agirait de réduire le nombre d'élèves par classe, de permettre l'accès de ces élèves à un matériel didactique de qualité et d'assurer la présence effective des enseignants dans leur classe.

Les perspectives économiques de la Mauritanie vont changer à partir de l'année prochaine grâce aux recettes pétrolières attendues. Le pétrole est une occasion formidable pour le développement de la Mauritanie. L'Union européenne, avec l'ensemble des bailleurs, est disposée à aider le gouvernement à renforcer les capacités nationales d'absorption de ces nouvelles ressources. Nous souhaitons pouvoir engager un dialogue sur la gestion des ressources pétrolières, qui doit être transparente, afin de garantir leur impact positif sur les conditions de vie de tous les Mauritaniens. Je pense qu'il y a un grand espoir pour que cette transparence se fasse, car c'est le souhait des autorités mauritaniennes au plus haut niveau.

HORIZONS : *Les accords*

Partenariat de pêche Mauritanie-UE

Des possibilités de pêche accrues

L'Union européenne et la Mauritanie ont ratifié l'actuel protocole à leur accord de pêche en 2001 pour une période de cinq ans, allant d'août 2001 au 31 juillet 2006. Ce protocole donne aux navires européens des possibilités de pêche accrues. Quant à la contribution financière de l'UE, elle passe de 266,8 millions d'euros (environ 93,5 milliards d'ouguiyas) à 430 millions d'euros (soit près de 150,6 milliards d'ouguiyas). Une partie de cette somme sera investie dans des actions ciblées de modernisation du secteur mauritanien de la pêche.

Pour certaines espèces, les possibilités de pêche augmentent, tandis que, pour d'autres, elles diminuent. Le nombre des céphalopodiers autorisés, limité à 42 en moyenne par le protocole resté en vigueur de 1996 à 2001, est désormais de 55. "Cette augmentation a été rendue possible par l'apparition de nouvelles possibilités de pêche aux céphalopodes, à la suite du départ de plusieurs navires asiatiques qui ciblaient traditionnellement ces espèces", estime-t-on.

Le nombre des thoniers accrus était également de 57 à 67. Par ailleurs, le tonnage des navires pêchant le merlu noir reste fixé à 8 500 tonnes de jauge brute (TJB), tandis que celui des navires pêchant des crustacés autres que les langoustes (crevettes et crabes) est relevé de 5 500 TJB à 6000 TJB. En vertu de l'ancien protocole, quelque 22 navires étaient habilités à capturer des espèces pélagiques. La Commission a demandé une réduction de ce nombre, désormais fixé à 15, ce qui rend mieux compte de la réalité.

L'UE accroît sa contribution financière, qui passe de 266,8 millions d'euros à 430 millions d'euros sur cinq ans. Une partie de cette contribution servira à financer des actions ciblées de modernisation du secteur mauritanien de la pêche, dont des recherches scientifiques et techniques visant à parfaire les connaissances sur l'état des stocks de poissons et à encadrer leur augmentation (en particulier pour les populations de céphalopodes et de pélagiques) dans la zone de pêche mauritanienne.

Des mesures seront également mises en œuvre afin d'améliorer le contrôle et la surveillance des activités de pêche dans les eaux mauritaniennes, par exemple en développant le système de localisation des navires par satellite (VMS). Par ailleurs, l'investissement dans le secteur local de la pêche, qui pratique la petite pêche côtière, et la formation aux métiers de ce secteur sont encouragés.

Enfin, la contribution financière versée par les propriétaires des navires couverts par le nouveau protocole est revue à la hausse, pour les cinq prochaines années, elle sera de 25 % pour les chalutiers pélagiques et les thoniers et de 8 % à 18 % pour les autres navires.

Afin de garantir une pêche durable, de nouvelles dispositions ont été introduites dans le protocole. Ainsi, l'état des ressources halieutiques mauritaniennes sera régulièrement contrôlé. En outre, dans le cas des céphalopodes, une réunion scientifique se tient régulièrement pour émettre des avis sur la base desquels des décisions peuvent être prises pour la sauvegarde du secteur. En vertu du nouveau protocole, la zone de pêche dans laquelle les navires Communautaires sont autorisés a été éloignée des côtes mauritaniennes afin d'offrir une plus grande protection aux embarcations locales pratiquant la petite pêche locale. En outre, pour favoriser le développement de l'économie locale et dynamiser la création d'emplois à terre, un engagement a été pris selon lequel les chalutiers de pêche démersale effectueraient au cours de la période de validité du nouveau protocole, un nombre croissant de débarquements en Mauritanie. Cette mesure permettra également de renforcer le contrôle et la surveillance des captures. Enfin, le nombre de marins mauritaniens devant être employés à bord des navires communautaires a été augmenté.